

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice :
- qui ont pris part à la délibération : 8
- +3 pouvoirs

Date de la convocation : 16.09.2022

Date d'affichage : 27.09.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 22.09.2022 **01247.2022.9.66**

L'an deux mil vingt DEUX, le 22 septembre à 19 heures

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ
Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : GESTION FINANCIERE – Décision modificative n°1 sur le budget primitif 2022

Par lettre du 20 juin 2022, la sous-préfète de Gex et Nantua notait un arrondi de 34 centimes entre le montant reporté au compte 1068 par décision du conseil municipal et le montant figurant au budget primitif voté à la même séance, arrondi qu'il convient de supprimer par décision modificative.

Par cette même lettre, la sous-préfète soulignait, sur indication de la direction départementale des finances publiques, que la commune n'avait pas constituées de provisions pour créances douteuses dans le budget primitif. Cette remarque est judicieuse, en effet la recommandation prudentielle est d'en constituer, avec recommandation d'un dixième du montant des créances dont l'ancienneté est supérieure à 2 ans, soit de 10 678,62 €.

Enfin la commune a souscrit, suite à délibération n° 01247.2022.8.2.57 du 3 août 2022, un emprunt amortissable pour un montant de 270 000 € en remplacement du prêt relais du même montant.

Il convient donc d'inscrire au budget le montant de la première échéance de remboursement (9 023,15 € en capital et 1 316,25 € d'intérêts) qui interviendra au dernier trimestre 2022, soit un total de 10 339,40 €.

Intitule	comptes	montants
Dépenses imprévues	022	-8 000.00 €
Intérêts réglés à l'échéance	66111	1 316,25 €
Dotations aux amortissements, Aux dépréciations et aux provisions	681	1 602,00 €
Contributions organismes	6558	5 081.75 €

	Solde	0,00 €
Taxe d'aménagement	1 0226 H.O	0,34€
Excédents de fonct. Capitalisés	1 068 H.O	- 0,34€
	Solde	0,00€
Capital emprunt à l'échéance	1 641 H.O	9 023,15€
Matériel et outillage de voirie	2 157 H.O	-9 023,15€
	Solde	0,00€

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8+3 pouvoirs

VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC
 COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ
Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY
 D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER
 E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Délibération 01247.2022.9.66

Le maire, Martine VIALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le *****

Et de la publication, le *****